

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*Séance du 24 novembre 2022*

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations :

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale
François DIOT, Conseiller Municipal
Nathalie GEMZA, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire – procuration à Gérard FERRAND
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal – procuration à Cécile DAMERON
Jean-Jacques MARAND, Administrateur – procuration à François DIOT
Serge JENTZER, Administrateur – procuration à Nathalie GEMZA

DEL24012022-01

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)
A CARACTERE PERMANENT DU CCAS DE NEVERS**

Exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5 ;

Vu la délibération n° DEL25062020-01 du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2020 portant élection de la Vice-Présidente du C.C.A.S. de Nevers ;

Vu la délibération n° DEL25062020-02 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente du C.C.A.S. de Nevers ;

Vu la délibération n° DEL25062020-03 relative à la désignation des représentants du C.C.A.S. de Nevers au sein de diverses instances ;

Considérant que l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la Commission d'Appels d'Offres est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, lequel préside ladite commission, de 5 membres titulaires de l'assemblée délibérante et de de 5 membres suppléants ;

Considérant que, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (...).

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant la nécessité d'actualiser la composition de la CAO du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'arrêter la composition de la Commission d'Appels d'Offres comme suit :
 - La Vice-Présidente du CCAS de Nevers, Présidente de la Commission, représentant le Président du CCAS,
 - 5 administrateurs-trices titulaires et 5 administrateurs-trices suppléants-es.
- De retenir les administrateurs-trices suivants-es :
 - Titulaires : J. PASIN, N. GEMZA, Ph. CORDIER, R. CLAY, G. FERRAND
 - Suppléants : M. BERTRAND, C. DAMERON, H. BARSSE, F. DIOT, JJ. MARAND

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**